

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES APPLICABLE A LA REALISATION D'ENDUIT SUR SUPPORT BETON CELLULAIRE AVEC LA CHAUX NHL 2 « TERECHAUX »

Editeur : DT CESA

Rédacteur : Michel CADOT

18 Janvier 2012

GENERALITE ET INFORMATION

La technique décrite dans ce document avec pour liant utilisé en gobetis le « BATICHAUX » est agréée par le fabricant de béton cellulaire XELLA.

PREPARATION DU SUPPORT :

Il convient de procéder à un dépoussiérage à la brosse souple suivi d'une humidification de la maçonnerie.

Les enduits sur support en béton cellulaire sont réalisés obligatoirement en trois couches.

Gobetis :

D'une épaisseur de 3 à 5 mm environ, le gobetis doit couvrir le support sans surcharge.

Le dosage sera de 350 à 400 kg de BATICHAUX – BATICHANVRE ou HOURDEX par m³ de sable sec, soit en fonction du liant :

- 1 sac de BATICHAUX (35 kg) pour 9 à 10 seaux de sable lavé 0/3 mm
- 1 sac de HOURDEX (35 kg) pour 9 à 10 seaux de sable lavé 0/3 mm
- 1 sac de HOURDEX (25 kg) pour 6 à 7 seaux de sable lavé 0/3 mm
- 1 sac de BATICHANVRE (35 kg) pour 9 à 10 seaux de sable lavé 0/3 mm.

Deuxième couche ou corps d'enduit :

48 Heures minimum après le gobetis, la 2nde couche sera appliquée sur le gobetis re-humidifié mais non ruisselant.

L'application se fera en une ou deux passes, soit manuellement, soit mécaniquement.

La compacité de cette couche devra être réalisée par un serrage à la taloche et l'état de la surface devra être rugueux afin d'assurer un accrochage de la finition.

Cette couche doit répondre aux caractéristiques géométriques exigées pour l'enduit fini (planitude, rectitude des arêtes, gorges, arrondis, etc...).

L'épaisseur moyenne du gobetis et du corps d'enduit doit être de 15 à 20 mm, de façon à assurer en tout point du support un recouvrement d'au moins 10 mm.

Le dosage de cette couche sera de 300 à 350 kg de TERECHAUX par m³ de sable soit :

- 1 sac de TERECHAUX pour 7 à 8 seaux de sable.

1/2

CCTP18012012(9)MC – Béton cellulaire

Annule et remplace les éditions précédentes.

Ce document peut être modifié en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient aux utilisateurs et aux prescripteurs de vérifier avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition. Les données techniques et conseils pratiques contenus dans ce document ne sont qu'indicatifs. Ils font partis des réglementations professionnelles en vigueur (D. T. U. ou autres documents officiels), ils accompagnent des pratiques locales ou des savoir-faire et peuvent compléter des documents de maîtrises d'œuvres relatifs à des passations de marché.

Troisième couche ou couche de finition :

Cette troisième couche ou couche de finition aura un rôle décoratif, parement.
Son épaisseur finie sera comprise entre 5 et 7 mm.

FINITION GRATTEE :

Elle pourra être réalisée soit en TERECHAUX soit en CHAUX COLOREE.

Le dosage sera de :

1 sac de TERECHAUX + 10 seaux de sable.

Ou

1 sac de CHAUX COLOREE + 7 seaux de sable.

FINITION TALOCHEE, FRISEE, LISSEE (UNIQUEMENT EN TERECHAUX):

Le dosage sera de 200 kg de TERECHAUX par m³ de sable, soit :

1 sac de TERECHAUX pour 10 à 12 seaux de sable selon la finesse du sable (l'épaisseur de cette finition ne devra pas être supérieure à 5 mm).

La finition ne pourra être entreprise qu'après un temps d'attente de 15 jours minimum après la mise en oeuvre du corps d'enduit.

NOTA :

Les enduits réalisés à base de TERECHAUX ou de CHAUX COLOREE sont à proscrire en période hivernale et ne doivent être exécutés qu'à des températures comprises entre 8°C et 30°C.

NB : Les techniques décrites dans le présent document sont strictement limitées à l'utilisation de la chaux hydraulique naturelle de St Astier, la réussite de votre chantier en dépend. En effet les fourchettes définissant les diverses Chaux présentes sur le marché étant très larges, il peut y avoir dans la même catégorie des produits aux caractéristiques très différentes. En conséquence, la présente préconisation ne peut concerner que les chaux naturelles de St Astier.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant et toutes personnes responsables aux poursuites pénales et civiles prévues par la loi.